



## Plate-forme d'échanges

## Affichage environnemental des produits de grande consommation

Date :  
**2012-12-12**

Numéro du document:  
**N 092**

**Assistante:**

Lydia GIPTÉAU  
Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 84 20  
Lydia.gipteau@afnor.org

**Responsable:**

Magalie TRALAN  
Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 83 40  
magalie.tralan@afnor.org

# Compte Rendu

Réunion du 2012-10-17

Présidents : Christine CROS (ADEME)  
Edouard FOURDRIN (ADEME)

## ➤ ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la réunion**
2. **Point sur l'expérimentation nationale sur l'Affichage Environnemental (MEDDE/CGDD)**
3. **Validation du référentiel « Lessives » modifié proposé par le GT 3D**
4. **Validation du référentiel « Vélo » proposé par le GT 10S**
5. **Validation de l'extension du référentiel « Sièges rembourrés » proposé par le GT 7**
6. **Points sur l'avancée des groupes de travail depuis le 21 juin 2012**
  - ✓ GT Méthodologie générale
  - ✓ GT 1 « Alimentation et aliments pour animaux » - Philippe Diercxsens (Danone, ANIA)
  - ✓ GT 2 « Matériel/équipement consommateur d'énergie, piles et accumulateurs – Catherine Jammes (FICIME)
  - ✓ GT 3D « Produits d'entretien » - Claude Perrin (AFISE)
  - ✓ GT 3J « produits du jardin » – Laurent Dini (UPJ)
  - ✓ GT 4H « Hygiène » - Valérie Pouillat (GROUP'HYGIENE)
  - ✓ GT 4B « Beauté » - Juliette Mélédié (FEBEA)
  - ✓ GT 5 « Habillement, textile de maison » - Fanny Fourcade (IFTH) -chaussures/cuir/marochinerie – Thierry Poncet (CTC)
  - ✓ Projet DHUP (dit GT 6) – « produits de la construction » S.Morel (DHUP)
  - ✓ GT 7 « Ameublement » - Bertrand Demarne (UNIFA)
  - ✓ GT 8 «Papeterie, édition, loisirs, culture, matériel d'écriture, B.Moreau (UNIC), V.Ori (Hamelin)
  - ✓ GT 10J « Jeux Jouets », Laurent Parrot (FJP)
  - ✓ GT 10S «Équipements de sport (hors habillement), matériel de camping, matériel mobilité (vélos....) », André-Pierre Doucet (FPS)
  - ✓ GT 11 « Outillage non électrique et quincaillerie », Nicolas Decayeux (UNIQ)
  - ✓ GT 17 « Services d'hébergement touristiques », Hubert Vendeville (EVEA Tourisme)
7. **Questions diverses**
8. **Prochaines réunions**

### 1. Ouverture de la réunion

C.Cros souhaite la bienvenue aux membres, et rappelle l'ordre du jour : outre les points d'actualité sur les groupes sectoriels et le groupe transverse méthodologie, trois référentiels sont soumis à validation. Par ailleurs, une intervention du CGDD/MEDDE sur l'expérimentation nationale est prévue en introduction. P.BILLAN présente ces retours.

#### **Expérimentation nationale – CGDD/MEDDE (M.BILLAN)**

Rappels : Comme précisé dans l'article 228 de la loi portant Engagement National pour l'Environnement, l'expérimentation a été menée pour une durée minimale d'une année, et elle fait aujourd'hui l'objet d'un bilan, qui sera transmis au Parlement, qui doit évaluer l'opportunité d'une généralisation de ce dispositif. 168 entreprises françaises et étrangères ont participé à l'expérimentation, 57 entreprises ont participé individuellement, et 111 via un collectif d'entreprises.

Le bilan a pour objectif de préciser les modalités techniques et économiques envisageables pour une généralisation du dispositif. La collecte des retours d'expérience des entreprises a été réalisée de juin à septembre. Le rapport doit aussi rassembler les retours des associations de consommateurs sur la perception de l'affichage environnemental, les retours de la DGCCRF qui a participé à des vérifications pour 20 affichages, ainsi que des contributions libres et ouvertes à toutes parties prenantes.

Une première version du rapport sera alors soumise au CNC, qui fera l'objet de modifications en fonction des retours du CNC.

Le rapport final devrait être transmis au Parlement fin 2012/début 2013.

Le rapport fait d'abord un bilan de l'expérimentation. En parallèle le Ministère débute une phase de réflexions sur les scénarii possibles réglementaires ; ceux-ci doivent prendre en compte 4 dimensions, politique, économique, juridique et technique.

**Questions/réactions :**

Association France Ouvrière Consommateurs : aurons-nous accès au document de synthèse ou rapport ?

>> MEDDE : il est prévu de présenter le contenu du rapport, et les premiers éléments à disposition ; CNC. Le rapport pourra donc évoluer, en fonction des remarques exprimées. Cette version amendée sera ensuite remise au Parlement.

AFISE : comment seront pris en compte les travaux européens menés en parallèle?

>> MEDDE : depuis le début du projet affichage environnemental, une attention particulière sur les travaux européens et internationaux a été portée, et il est bien entendu qu'il y a une recherche de cohérence entre ces différents niveaux. Les orientations politiques qui seront prises au niveau européen ne sont pas encore claires, il est donc encore difficile de savoir exactement comment ces travaux seront intégré dans le dispositif national en place.

VALOR : Quel est le calendrier de l'expérimentation ?

>> MEDDE : Le rapport sera transmis au Parlement fin 2012 / début 2012. Les candidats retenus pour l'expérimentation peuvent continuer à afficher l'information environnementale s'ils le souhaitent.

FJP : quel est l'objet du rapport et comment sera-t-il utilisé par le Parlement ? Quelle est la nature du rapport?

>> Le rapport présente des éléments factuels ; ces éléments doivent permettre au Parlement de prendre une décision sur la potentielle généralisation de l'affichage environnemental.

**2. Validation du référentiel « Lessives » modifié proposé par le GT 3D**

**[Projet de référentiel document N090 de la PF générale]**

C.CROS présente le contexte d'élaboration du référentiel « Lessives » ; ce référentiel n'avait pas été validé : des réserves avaient été exprimées sur l'introduction d'un indicateur relatif au poids de l'emballage, sachant qu'un tel indicateur n'est pas compatible avec le BP X30-323-0. La présidente du GT 3D a préféré ajourner la validation et retourner vers le groupe de travail.

C.PERRIN (AFISE) présente les corrections apportées au référentiel "Lessives" préparé par le GT 3D «Produits d'entretien», ainsi que la position de la profession sur le référentiel. Celui-ci a été présenté la dernière fois en réunion de plateforme générale en juin 2012.

*« La profession considère l'indication du poids d'emballage à la dose pour les lessives pour le linge, comme un élément utile pour le consommateur.*

*En effet, l'ensemble des informations sur ces produits sont rapportées à la dose et le nombre de lavages figure en face avant des boîtes et flacons conformément d'ailleurs aux dispositions du Règlement détergents.*

*De même, ce critère est retenu dans les dispositions de la Charte du Nettoyage Durable de la profession au plan européen et entre au même titre que la quantité de produit dans la définition du « profil avancé de durabilité » (ASP) des lessives pour le linge dans ce programme.*

*Enfin, la quantité d'emballage est prise en compte dans l'Ecolabel.*

*Toutefois, considérant les commentaires émis au sein de la plateforme, la profession a décidé de «renoncer» dans l'immédiat à cet indicateur mais continuera à communiquer cette information qu'elle considère de nature à influencer le comportement d'achat du consommateur»*

Pour rappel : Le tableau suivant présente les éléments caractéristiques de ce projet présenté à la plateforme du 17 octobre, par rapport au projet précédent :

	Projet présenté en juin 2012	Projet présenté en octobre 2012
<b>Produits concernés</b>	Détergents pour le linge ménagers classiques : lessive liquide concentrée et ultra concentrée, lessive liquide standard, lessive en poudre standard	
<b>UF</b>	«Un lavage en machine à laver»	« Laver du linge lors d'un cycle de lavage en machine à laver »

		Lavage à la main non pris en compte
<b>Flux de référence</b>	Conformément aux exigences d'étiquetage du règlement 648/2004/CE de l'UE sur les détergents : un lavage au dosage recommandé pour une charge moyenne, un linge moyennement sale, une eau moyennement dure	
<b>Indicateurs retenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• changement climatique,</li> <li>• écotoxicité aquatique</li> <li>• consommation d'eau</li> <li>• consommation de ressources naturelles</li> <li>• <b>quantité d'emballages</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• changement climatique,</li> <li>• écotoxicité aquatique</li> <li>• consommation d'eau</li> <li>• consommation de ressources naturelles</li> </ul>
<b>Etapes génératrices d'impacts</b>	la phase d'utilisation est le principal contributeur du cycle de vie.	La phase d'utilisation est un contributeur significatif du cycle de vie
<b>Règles d'allocation</b>	conformément au BP X30-323-0	
<b>Périmètre</b>	étapes non prises en compte : transport des composants des emballages, transport chez le consommateur	

La version intégrant les modifications suite à la plate-forme du 21/06 et le tableau des commentaires avec les suites données ont été diffusés à la plate-forme ainsi qu'au GT3D.

C.CROS remercie les membres du GT 3D et l'AFISE pour leur travail. Le référentiel ainsi modifié est validé.

#### 4. Validation du référentiel « Vélo » proposé par le GT10S

**[Projet de référentiel document N087 de la PF générale et note informative sur la durabilité N088]**

Tous les points méthodologiques sont précisés dans le document N087.

A.-P. Doucet présente le cadre d'élaboration du référentiel vélo.

8 sociétés issues de la conception et de la distribution ont participé aux travaux, accompagnées par 3 organisations professionnelles et un laboratoire.

M.PALLUAU (Bleu Safran) présente le référentiel.

**Produits concernés** : tout cycle répondant à la définition suivante : « Véhicule équipé d'au moins deux roues, propulsé exclusivement ou principalement par l'énergie musculaire par l'intermédiaire de pédales » ;

Vélos d'appartement draisienne et trottinette, service de location de vélos, et vélos à usage sportif professionnel ne rentrent pas dans le champ d'application.

Les vélos à assistance électrique ne rentrent pas dans le champ de manière transitoire.

**UF : « Utilisation d'un vélo sur sa durée de vie »**

**Flux de référence** : vélos et son système d'emballage ; produit complexe donc on prend en compte les modules du vélo indispensables au fonctionnement d'un vélo (modules principaux) et ses accessoires (éclairage, sonnette, panier).

Produits de référence par type de vélo à considérer (même approche que pour le référentiel « chaussures ») défini à partir de la hauteur de cadre.

**Indicateurs retenus** : pour la quantification :

- Changement climatique ; (utilisé aussi pour la communication)
- Epuisement des ressources naturelles ; (utilisé aussi pour la communication)
- Acidification atmosphérique ;
- Ecotoxicité aquatique (utilisé aussi pour la communication)

**Etapes du cycle de vie génératrices d'impacts** :

Etape de production de matériaux qui vont constituer les modules du vélo (métaux, fibres composites, ...)

Procédés de fabrication (usinage, traitement thermique, etc.)

Scénarios de fin de vie.

**Règles d'allocation** : ce n'est pas un enjeu fort pour cette catégorie, mais précisé dans le référentiel

### **Périmètre :**

Sont incluses dans le périmètre :

- ✓ Production des matériaux constitutifs des modules et des emballages
- ✓ Fabrication des produits-semi-finis, des modules et des emballages des modules
- ✓ Assemblage du vélo
- ✓ Les étapes de transports entre ces étapes
- ✓ Fin de vie du produit et de l'emballage

Sont notamment exclues : les étapes de distribution (sauf phase de transport entre la plate-forme et le lieu de vente) et d'utilisation et maintenance.

### **Examen du projet modifié et discussions**

Des commentaires ont été reçus d'INTERTEK RDC et FNE.

#### Concernant l'UF :

Intertek RDC : Pourquoi ne pas utiliser une durée de vie moyenne partagée, représentative du marché, par tous les vélos mais qui permettrait de prendre en compte une durée de vie dans les calculs (émissions décalées notamment). Ceci pourrait être introduit par exemple par : « à défaut de méthode d'évaluation de la durabilité, la durée de vie est aujourd'hui un paramètres génériques »

>> Cette option n'a pas été choisie (valeur ajoutée faible et pas de différenciations possible) ; aussi concernant la durée de vie des vélos, aujourd'hui, les statistiques ne sont pas disponibles (ou à prendre avec précautions). De plus, il n'y a pas besoin de connaître cette durée de vie pour la phase d'utilisation (à contrario des TV).

SMURFIT KAPPA France : l'UF telle que présentée ne représente pas un service rendu sur une durée donnée

>> M.PALLUAU ; E.FOURDRIN : il est possible de modifier ainsi : « **utiliser un vélo sur sa durée de vie** »

ADEIC : ce dernier commentaire montre que la notion d'unité fonctionnelle est à consolider, pour aider les groupes de travail à sélectionner des définitions parlantes et cohérentes entre elles.

C.CROS : ce point pourra être abordé en GT Méthodologie

C.CROS : Pour intégrer ultérieurement le vélo à assistance électrique (VAE), il faudrait adapter l'UF et placer toute mention à une potentielle extension au VAE en bas de page.

>> A.-P. DOUCET : Le VAE avait été intégré au début des travaux, car il s'agit d'un marché qui se développe ; aussi, ils n'ont qu'un module différent des autres vélos de loisir (qui comptent 16 modules). Mais le groupe face à la difficulté méthodologique d'intégrer ces produits, a préféré les écarter dans un premier temps. Il n'est pas souhaitable pour une extension de référentiel de refaire tout le travail, pour élargir la catégorie de produit.

#### Produits de référence :

Intertek RDC : est-il judicieux pour les vélos de n'avoir qu'un calcul par produit de référence ? Combien de tailles de cadre et de roue peuvent exister pour un « même produit » ?

>> E. FOURDRIN : L'enjeu ici consiste à comparer les différentes gammes, et non les différentes tailles de vélo. Ce choix a été fait pour les chaussures et il fait également partie du projet de référentiel vêtements.

#### Prise en compte du décalage dans le temps des émissions de carbone :

Intertek RDC : Les émissions évitées grâce au recyclage de l'acier peuvent être importantes, et la prise en compte du décalage des émissions semble importante.

>> Le BP X30-323-0 laisse le choix aux GT de ne pas prendre en compte ce décalage temporel, ce choix a été fait pour simplifier la modélisation. De plus, un parallèle a été fait avec la boîte aux lettres pour laquelle cet aspect n'était pas significatif.

#### Exclusion de certaines étapes :

Intertek RDC : Sont exclus : « Les procédés de fabrication de certaines pièces ou portion de pièces : embouts des rayons, fabrication des pièces métalliques des dérailleurs avant et arrière, fabrication des patins de frein et de pièces métalliques intervenant dans le système de freinage, fabrication de la chaîne, fabrication de petits éléments non explicitement listés comme les câbles... ; »

Quel est la règle ou le motif de ces exclusions ?

>> Les produits considérés sont complexes, composés de nombreux modules. On a préféré négliger le procédé de mise en forme (pas le matériau) ; l'enjeu avait été identifié comme faible par le groupe.

Intertek RDC : le guide européen PEF va exclure les critères de coupure et va donc plutôt vers une meilleure approximation.

>> M.PALLUAU : Dans les grandes lignes, pour un premier lot de modules, on utilise des données primaires, pour les éléments essentiels du vélo ; on a ensuite un deuxième lot de données "intermédiaires", pour les éléments qui ne sont pas négligeables en poids : on utilise alors des données génériques ; On a enfin un troisième lot d'éléments, où, compte tenu du nombre de modules (ou de partie de modules) et de leur masse faible, on va jusqu'au bout de la simplification : on néglige les procédés liés à ces éléments.

Il s'agit ici d'être attentif à maintenir un juste équilibre entre l'effort de travail des entreprises, et la précision.

Intertek RDC : Peut-on alors ajouter une limite de masse (5%, 3%, etc.)?

>> On doit trouver une entreprise volontaire pour calculer cette limite ; on parle bien ici de la partie procédé, et pas de la matière.

**>>C.CROS : on peut ajouter une ligne pour préciser que les fabricants ont peu de connaissance des procédés de mise en forme des composants identifiés et pour justifier l'exclusion de ces procédés uniquement sur la base de la règle de coupure de 5%.**

#### Validité temporelle

FNE : Remarque générale : sur le paragraphe "9. Validité temporelle des données et fréquence de mise à jour" : Pourquoi la fréquence de mise à jour est fixée à 5 ans dans certains référentiels (sièges, détergents, vélos, etc.) et d'autres à 3 ans ? Comment cette fréquence est déterminée ? Qu'est-ce qui justifie cette différence ?

>> Cette fréquence est déterminée par rapport à l'état de connaissance et d'évolution du marché, et varie par catégorie de produit. Ce point sera remonté au groupe transversal méthodologie.

#### Durabilité

FNE (voir note) : La conclusion de la note transmise par le GT pourrait être complétée par l'identification de pistes de travail à explorer et les conditions de ces travaux, afin d'assurer la progression sur la prise en compte de la durabilité (Exemple de piste de travail avec Heureux Cyclage (réseau des Ateliers vélo participatifs et solidaires) : suivi de la durée de vie des vélos « observée » à l'aide d'une grille d'analyse co-construite)

>> La note visait à rendre compte de manière factuelle des discussions au sein du GT, les pistes étudiées et les conclusions auxquelles le groupe était arrivé.

FNE remercie le GT 10S d'avoir fourni ces informations factuelles, il serait intéressant d'associer d'autres acteurs et travailler ensemble de manière transversale sur ce sujet.

A.P.DOUCET : c'est aussi un signal envoyé par le GT 10S pour montrer que le sujet fait partie des préoccupations, et qu'on souhaite continuer de travailler sur ce sujet.

**>> C.CROS : Il est noté que la question de la durabilité doit être intégrée aux réflexions des GT sectoriels, et qu'il est important d'identifier les pistes de réflexions porteuses.**

CARREFOUR : On utilise des données primaires et génériques pour le transport ; pourquoi une telle distribution? (Amont générique et aval primaire)

>> C. HUGREL : Sur les deux étapes où on utilise des données primaires : ce choix donne des résultats très discriminants par rapport au circuit de production.

C.CROS remercie le GT 10S pour son travail. Le référentiel est validé.
------------------------------------------------------------------------

A.P.DOUCET remercie les entreprises participantes, l'ADEME, et C.HUGREL et M.PALLUAU (Bleu Safran).

#### **Point GT 10S :**

Il s'agit du 6<sup>e</sup> référentiel validé par le groupe. Aujourd'hui, des travaux sont en cours sur les chaussures de ski (travaux en stand-by)



Quelques pistes ont été avancées aussi sur des catégories « out-door », mais sinon, il y a aujourd'hui peu de perspectives.

A.P.DOUCET précise que le GT10S entre dans un cycle de travail "sans pression", où les entreprises, qui étaient motrices, se démobilisent, avec la fin de l'expérimentation, alors que l'orientation politique va être donnée dans très peu de temps. Cette phase d'incertitude réglementaire n'encourage pas la mobilisation.

>> C. Cros : on a aussi observé des moments où la mobilisation était moins forte, (ex : avant l'expérimentation). Il est cependant important de garder à l'esprit que quelle que soit l'orientation politique choisie, les travaux de la plateforme ADEME/AFNOR serviront de base technique pour les différentes initiatives.

Il est aussi rappelé que les travaux de la plateforme sont d'application volontaire, et qu'il est préférable de s'appuyer sur les règles connues et partagées.

## 5. Validation de l'extension du référentiel « Sièges rembourrés » par le GT 7

[Projet de référentiel document N089 de la PF générale « projet d'extension référentiel sièges rembourrés »]

B.DEMARNE présente le contexte d'élaboration de l'extension du référentiel « Sièges rembourrés ».

Ce référentiel a été validé au cours de la réunion de la plateforme d'avril 2011. Cette extension permet d'intégrer les convertibles à la catégorie ciblée dans ce projet. Le GT7 a validé l'extension.

Le document N089 met en valeur les nouveautés / différences entre le référentiel proposé en avril 2011 et le projet étendu.

Les parties ayant subi des modifications sont les suivantes :

- Le domaine d'application intègre désormais les convertibles pour intégrer la fonction couchage.
- Les paragraphes 7 « données spécifiques » et 8 « données semi-spécifiques » intègrent les particularités des convertibles (liées aux mécanismes et aux matelas, alors absentes du précédent projet)
- En annexe, données sur le calcul de la durée de vie, ajoutées pour les canapés lits (clic-clac, BZ et sièges convertibles). La durée de vie peut être « bonifiée » en appliquant les tests de performance normés.

Note post-réunion : il est à noter que les exigences relatives aux émissions de COV et à la présence de STEP après ennoblissement ont été modifiées (respectivement donnée semi-spécifique et donnée générique). Cela fait suite aux retours d'expériences pour la catégorie sièges rembourrés. Ces exigences sont présentes dans le document N089.

### Rappel

**Produits concernés** : produits d'ameublement : siège rembourré, c'est-à-dire tout siège garni à l'aide de matières compressibles représentant plus de 15% en masse de l'assise et du dossier (canapés deux ou trois places, des fauteuils et des poufs, des sièges et convertibles).

**UF** : 1 place assise, de largeur minimale de 50 cm quand le produit est affiché pour au moins 2 places assises, et par année d'utilisation

**Flux de référence** : La durée de vie des produits d'ameublement, présentée en annexe, sert à exprimer l'UF par année d'utilisation : les impacts affichés correspondent à l'impact du produit divisé par sa durée de vie.

### **Indicateurs retenus** :

- Effet de serre (retenu pour communication)
- Epuisement des ressources naturelles
- Acidification (retenu pour communication)
- Eutrophisation (retenu pour communication)
- Production d'oxydants photochimiques

**Périmètre** : prise en compte des étapes : production de matières premières, fabrication du meuble et traitement des déchets de production, et fin de vie du meuble ; sont exclues les phases de distribution et phase d'utilisation.

### **Examen du projet modifié et discussions**

Des commentaires ont été reçus de FNE

Sur l'annexe "Calcul de la durée de vie des produits", un seul des essais proposés suffit-il pour justifier une durée de vie supérieure ? Par exemple, pour un siège rembourré fixe en tissu, si le fabricant atteint la note de 8 pour l'essai « résistance à l'abrasion du revêtement », mais qu'il n'a pas fait l'autre test, peut-il afficher 25 ans ?

>> Non, la clé d'entrée est la durée de vie minimum. Si on souhaite faire mieux, on utilise l'abaque ; si ce n'est pas satisfaisant pour l'opérateur, on peut réaliser des tests, mais on a besoin de l'ensemble des notes (tous les tests sont à effectuer).

BIC : Est-ce que l'introduction d'éléments mécaniques a influencé le choix des indicateurs ?

>> En effet lors d'une extension, il est important de se reposer la question de la pertinence des indicateurs ; dans le cas présent, le FCBA, centre technique, n'a pas jugé nécessaire de changer d'indicateur.

C.CROS remercie le GT 7 pour son travail. L'extension du référentiel aux canapés-litset est validé.

### Point GT 7

B.DEMARNE précise qu'à la fin de l'expérimentation, les fabricants de matelas alors impliqués ont retiré leurs affichages (étiquettes). Les expérimentations en cours (nationales et régionales) vont permettre de mettre à jour les référentiels publiés.

Le prochain référentiel concernera les articles de literie ; la durée de vie des articles est en cours de discussion (recherche d'industriels volontaires pour valider le tableau de durée de vie).

## 6. Points sur les groupes de travail sectoriels

### GT Méthodologie

[Présentation E FOURDRIN sur l'avancement de chaque groupe, en Annexe de ce document]

E. Fourdrin présente les éléments discutés au sein du GT Méthodologie.

Le GT s'est réuni le 3 octobre pour discuter de la pertinence d'un indicateur pour les produits à base de fibres en lien avec l'enjeu de maintien de la biodiversité. Plusieurs contributions ont été reçues sur cette thématique.

WWF a présenté une méthode alternative, basée sur une approche risque, permettant de qualifier le degré de risque pour certains produits utilisant des fibres.

Quantis a présenté la méthode LandUse et son utilisation pour caractériser l'atteinte à la biodiversité. Le GIE a complété ses précédentes contributions concernant la pertinence d'un tel indicateur, compte tenu du faible volume concerné.

En conclusion, les membres du GT Méthodologie ont exprimé leur accord sur les points suivants :

- les membres du GT ont exprimé un intérêt certain autour du questionnement sur les enjeux associés aux fibres.

- le consensus n'est pas trouvé sur l'opportunité ou non d'avoir un indicateur "fibre". Cet indicateur n'est donc pas obligatoire.

- méthodologies : deux méthodes tout à fait originales par rapport à la caractérisation de l'enjeu fibres ont été présentées (une première "qualitative", avec une approche risque ; et une seconde plus en phase avec l'approche ACV classique, mais pas encore suffisamment robuste, même si prometteuse).

WWF a proposé de ne pas avoir un indicateur formellement identifié pour le GT8, mais laisser la possibilité de continuer le travail sur un indicateur optionnel qualitatif.

**Il a été proposé de créer un sous-groupe transversal pour consolider la méthode de caractérisation de cet indicateur pour les produits à base de fibres. Au vu des conclusions, cet indicateur sera optionnel et il s'adressera donc aux opérateurs qui souhaitent communiquer sur cet aspect.**

En parallèle, une demande a aussi été reçue pour intégrer les enjeux de l'agriculture à cette problématique.

CARREFOUR : une entreprise qui va vers une démarche de labellisation va utiliser une approche risque.

>> Un label est censé mettre en avant une démarche d'excellence environnementale. La plateforme n'est pas le lieu pour discuter de la pertinence des labels, qui sont nombreux et portent sur des intérêts environnementaux très spécifiques. Ici, des indicateurs ont été proposés, pas uniquement avec une approche risque.



En effet un produit qui a un label ne va pas forcément se positionner sur un indicateur optionnel.  
La discussion est à engager dans le sous-groupe.

➔ Les membres de la plateforme sont d'accord avec la proposition de créer un sous-groupe pour travailler sur un indicateur optionnel rendant compte de l'impact sur la biodiversité pour les produits à base de fibre.  
Un appel à candidature sera prochainement lancé.

La prochaine réunion du GT Méthodologie est prévue le 9 janvier 2013. Cette prochaine réunion sera la première d'une série de réunions qui concernent la révision du référentiel BP X30-323-0 :2011.

#### **GT 1 « Alimentation et aliments pour animaux »**

Le groupe a validé son référentiel transversal en avril 2012, (publication prévue en octobre 2012) et poursuit les travaux pour développer des déclinaisons pour certaines catégories de produits.

Le GT1 se focalise aujourd'hui sur deux projets de déclinaison, pour les huiles alimentaires, et pour les produits laitiers, et d'autres catégories sont aussi en cours de réflexions.

Pour les produits laitiers, l'unité fonctionnelle n'est pas facile à sélectionner.

Pour les deux (laitiers + huiles) la problématique des règles d'allocation est en discussion (principalement amont) ; les positions actuelles ne font pas consensus et la discussion mérite d'être prolongée, avec les acteurs concernés mais aussi avec les représentants d'AgriBalyse.

#### **GT 2 « Matériel/équipement consommateur d'énergie, piles et accumulateurs »**

Le groupe bénéficie d'un travail d'ARMOR sur les cartouches laser remanufacturées. Ce référentiel a été soumis à consultation au sein du groupe. Le travail n'a pu être élargi aux cartouches neuves et il a également été bloqué, car pour certains acteurs, l'unité fonctionnelle "imprimer 100 pages" n'est pas adaptée à ces produits du fait de la non prise en compte la qualité d'impression. La difficulté réside également dans le fait de cette qualité est impossible à quantifier de manière harmonisée.

#### **GT 3J « Produits du jardin »**

La dernière réunion du GT3J a eu lieu fin août. Deux sous-groupes sont en place, pour les produits horticoles et les supports de culture.

Produits horticoles : le sous-groupe est en passe de décliner le référentiel transversal alimentaire (GT 1), car les enjeux sont proches. Le groupe est animé par Astredhor avec un appui de Valhor. Les travaux méthodologiques sont en cours de lancement.

Supports de culture : une ACV a été réalisée au niveau européen par la profession, qui offre des perspectives intéressantes (étude EPAGMA/QUANTIS).

L'UPJ souhaite avancer sur les produits phytosanitaires, mais les positions au sein du GT n'ont pas évolué, et ces produits ne seront par conséquent pas traités pour l'instant par le GT3J.

#### **GT 4H « Hygiène »**

M. PIRSON présente les avancées du GT4H. Le groupe s'est réuni en septembre, pour intégrer les couches lavables dans le référentiel « couches ». Ce projet d'extension est soumis à commentaires au sein du GT jusqu'à fin octobre. Sa validation sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la plateforme (février 2013).

Les travaux ont débuté sur les produits "tissue" (essuie tout ménager, etc.), par une première étape de recherche documentaire. Ces produits ont des spécificités par rapport au papier toilette : en termes d'usage, fin de vie, etc. Des tests pilotes sont en cours avec des industriels volontaires, les résultats seront présentés au cours de la prochaine réunion du GT4H (14/11/2012). Il est envisagé de présenter le projet d'extension début 2013.

De nouveaux développements sont envisagés sur les produits d'incontinence adulte : en effet, on observe une analogie forte avec les couches pour bébé.. Un test pilote est aussi entamé avec des entreprises concernées en France par ces produits. Des questions se posent pour la détermination du flux de référence, qui varie avec la pathologie, et des données sont à acquérir. Les industriels sont également intéressés aussi pour intégrer les protections lavables pour adultes  
Les prochaines réunions du groupe sont prévues le 14 novembre et 20 décembre.

### **GT 4B « Beauté »**

---

J. MELEDIE présente les avancées du GT 4B.

La dernière réunion s'est tenue le 8 juin ; 4 points principaux ont été discutés : l'actualisation du référentiel shampoing et son extension aux gels douche, la position du GT4b sur la proposition du GT3d d'utiliser provisoirement une méthode alternative à UseTox pour l'écotoxicité aquatique (i-e utilisation uniquement dans le secteur de la détergence), les points transversaux remontés par le GT Méthodologie.

La prochaine réunion est prévue le 19 octobre, pour finaliser l'extension du référentiel shampoing aux gels douche, et y intégrer des éléments plus clairs sur la consommation nette d'eau et sur le périmètre de l'écotoxicité aquatique.

Ce projet devrait être présenté pour validation à la prochaine réunion de la plateforme (février 2013).

### **GT 5 « Habillement, textile de maison »**

---

Un projet de référentiel transversal pour les vêtements est en cours d'élaboration. La discussion porte sur l'articulation entre les données primaires et secondaires, et en particulier pour les procédés. Sur la phase d'utilisation, les réflexions sur le scénario sont quasiment stabilisées.

La question de l'intégration de la durabilité pour les textiles a été abordée, mais le groupe n'a pu tirer de conclusion.

Par ailleurs, l'allocation des bénéfices du recyclage des fibres textile est aussi en discussion. Le choix qui a été fait par le groupe est d'inciter l'utilisation de fibres recyclées, on se dirige alors vers une allocation 0/100. Une problématique est néanmoins rencontrée pour les fibres polyester (issues du recyclage des bouteilles en plastique) : on risque un double comptage car les plastiques ont retenu la règle d'allocation 50/50.

L'étape d'ennoblissement est aussi complexe à modéliser. Pour cette étape, le GT5 propose 3 niveaux de modélisation : procédés « grossiers », procédés « fins » et données primaires. Etant donné ces trois niveaux de modélisation, il est nécessaire que les procédés (fins ou grossiers) de la base s'appuient sur des données majorantes, afin d'inciter à la collecte de données primaires. Ceci constitue une nouvelle approche pour un GT sectoriel.

La plate-forme est donc invitée à réagir sur les points relatifs à l'allocation des bénéfices du recyclage et à la modélisation de l'étape d'ennoblissement

En ce qui concerne les chaussures, le référentiel est toujours en cours d'extension aux chaussures de sport. Le groupe se réunira en novembre. Le projet d'extension pourrait être présenté à la plateforme en février 2013.

*Note post-réunion : lors de la dernière réunion du GT5 chaussures, le calendrier de finalisation n'était pas déterminé.*

### **Projet DHUP (dit GT 6) – « produits de la construction »**

---

Les représentants de la DHUP en charge des travaux réaliseront un point ultérieurement.

### **GT 8 «Papeterie, édition, loisirs, culture, matériel d'écriture »**

---

Le GT s'est réuni en septembre mais pas d'avancée significative.

La prochaine réunion est prévue le 5 novembre.

### **GT 10J « Jeux Jouets »**

---

Le groupe mène deux projets en parallèle sur les jeux de plateau et sur les jouets en plastique, caoutchouc naturel et bois. Les projets pilotes ont bien avancé, aujourd'hui un questionnaire circule pour évaluer la faisabilité du recueil de données.

Jouets : le secteur a exprimé des craintes quant à l'applicabilité de l'affichage environnemental aux jouets pour les producteurs français et étrangers. Jusque-là, le secteur a souhaité être proactif, mais on a observé deux gros handicaps majeurs dans la réalisation des ACV :

- UF difficile voire impossible à définir
- Impossible de conclure sur le scénario de fin de vie (une étude a montré que 19 jouets sur 20 ne sont pas jetés)

Pour l'UF et la fin de vie, il est difficile de trancher sous peine de communiquer sur des informations erronées, du fait de la grande variabilité sur l'utilisation de jouets.

Par ailleurs, les entreprises françaises exportent entre 40 et 50% de la production.

La réunion du GT10J du 22 octobre sera l'occasion d'évaluer les retours des projets pilotes. Dans l'attente d'information quant à l'évolution réglementaire, le GT10J souhaiterait suspendre les travaux.

>> C. Cros : les difficultés techniques (sur l'UF, sur la fin de vie) sont entendues. Mais les blocages techniques ne sont pas à lier aux incertitudes par rapport au futur réglementaire du dispositif.

### **GT 11 « Outillage non électrique et quincaillerie »**

Sur le référentiel "Quincaillerie", le travail de rédaction a été confié au CETIM dans le cadre des travaux de la DHUP sur déclarations environnementales des produits de construction. Le référentiel continue sa progression ; les normes techniques et norme spécifique aux produits de la construction permettent d'avancer. Un travail de comparaison entre le BP X30-323-0 et le référentiel "quincaillerie" est en cours.

### **GT17 « Hébergement touristique »**

Le groupe s'est réuni la dernière fois le 10 octobre, pour un premier approfondissement méthodologique. Le groupe a abordé la définition de l'unité fonctionnelle, le périmètre étudié. Des unités fonctionnelles et des périmètres différents pourraient être retenus afin de rendre compte des spécificités de chacun des modes d'hébergements (hôtels, villages vacances, gîtes ...). Les prochaines réunions sont prévues le 11 décembre et le 19 février.

## **5. Questions diverses**

### **FNE : Durabilité**

La contribution de FNE sur la durabilité a bien été reçue. Cette notion sera abordée au niveau du GT méthodologie.

### **Actualités Normalisation internationale et Commission Européenne**

*Note du secrétariat : Ce point n'a pas été abordé à l'oral en réunion, mais il semble intéressant d'informer les membres sur les avancées des différents projets connexes.*

### **Commission Européenne et empreintes environnementales :**

Les guides définitifs sur les empreintes environnementales (OEF et PEF) élaborés par le JRC/DG ENV devraient être disponibles début 2013. Différents scénarii ont été envisagés (intégration dans les outils existants, expérimentation plus large, etc.). L'information devrait être disponible début 2013.

### **ISO 14046 Empreinte eau (ISO/TC 207/SC 5/WG8)**

Le projet de norme a été soumis à examen (projet de comité – ou CD) de février à mai pour son passage à l'étape suivante (projet de norme internationale - DIS). Le groupe de travail s'est réuni fin juin pour examiner les commentaires, et s'est mis d'accord sur le fait que le consensus n'est pas encore assez fort pour aller à l'étape suivante (DIS). Le projet a donc été soumis à une deuxième enquête CD, jusqu'en octobre. A l'issue de cette consultation, 14 pays se sont exprimés pour le passage en DIS, 13 contre. Le groupe ISO doit se réunir en décembre pour traiter les commentaires reçus et proposer au sous-comité en charge du projet de progresser ou non vers l'étape DIS.

Suite aux dernières discussions du WG8 (et notamment suite à la réunion de Bangkok de juin 2012), le consensus a été trouvé sur les points suivants :

- ✓ Une étude empreinte eau peut être réalisée de manière autonome (« stand-alone »), ou dans le cadre d'une analyse de cycle de vie complète,
- ✓ Elle peut être communiquée grâce à un indicateur unique ou un ensemble d'indicateurs (éco-profil)
- ✓ Elle traite des impacts relatifs à la quantité d'eau disponible (eau en tant que ressource), et à la qualité de l'eau (pollution : eutrophisation, acidification aquatique, écotoxicité aquatique notamment)
- ✓ Elle traite des impacts de l'utilisation d'eau (prélèvements et rejets d'eau), mais aussi des émissions indirectes dans l'eau
- ✓ La disponibilité en eau est une notion clé, et le choix du terme est sensible (« water availability », « water depletion », ou « water scarcity »)
- ✓ Le principe de complétude doit être employé dans le cadre d'une empreinte eau
- ✓ Il est possible d'utiliser des approches « mid-point » ou « end-point »
- ✓ De manière générale, la méthode et le type d'empreinte eau appliquée doit être justifié par les objectifs et le champ de l'étude
- ✓ Dans le cas d'une communication externe, la revue critique n'est pas obligatoire

Un point d'incertitude réside sur l'utilisation du terme « water footprint » sans qualificatif, même si l'étude ne porte que sur une seule catégorie d'impact (comme l'eutrophisation), sous condition de l'application du principe de complétude.

Le principal point de désaccord concerne l'utilisation de « water footprint » sans qualificatif, sous la forme d'une valeur unique élaborée à partir de la pondération de plusieurs indicateurs d'impacts environnementaux. Ce point sera discuté au cours de la réunion du WG8 de Padoue.

Les annexes informatives comportant des exemples, ont été jugées nécessaires ; et le WG8 s'est accordé sur la nécessité de les compléter grâce à d'autres exemples d'application. Celles-ci seront portées dans un rapport technique à part (ISO/TR).

#### **ISO/TC 207/SC3 Etiquetage – Réflexions sur l'harmonisation des PCR**

Un nouveau projet pourrait être proposé à l'ISO pour des lignes directrices visant à harmoniser les règles par catégories de produit.

#### **ISO/TC 207/SC5 ACV**

Les projets ISO/TS 14071 "revue critique des ACV" et ISO/TS 14072 "ACV appliquée aux organisations" sont en cours de développement (leadership français). Les projets devraient être publiables avant fin 2013.

Mme C. CROS précise qu'elle ne sera plus présidente de la Plateforme ADEME/AFNOR à partir du 5 novembre 2012, et que son remplacement sera communiqué dès que possible.

Les membres de la plateforme remercient chaleureusement Mme CROS pour son travail et son implication dans le dispositif.

## **6. Prochaines réunions**

**La prochaine réunion de la plateforme ADEME/AFNOR est prévue le 13 février 2012.**